



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 6 décembre 2022 — N° 5

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Prass (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de souligner la Journée internationale des personnes handicapées.

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de La Maison Aube-Lumière.

Mme Ghazal (Mercier) fait une déclaration afin de demander au gouvernement d'agir pour la sauvegarde du Centre de la petite enfance Alexis le Trotteur.

M. Martel (Nicolet-Bécancour) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Réjean Gamelin pour sa contribution à la municipalité de Saint-François-du-Lac.

Mme Garceau (Robert-Baldwin) fait une déclaration afin de souligner la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes.

6 décembre 2022

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de souligner le 60^e anniversaire des Chevaliers de Colomb du conseil de Pointe-Gatineau n° 5228.

M. Lamontagne (Johnson) fait une déclaration afin de souligner le départ à la retraite de Mme Sylvie Deshaies, directrice du Centre communautaire Saint-Pierre.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de féliciter M. Jean Lamoureux, honoré par la Table régionale de concertation des aînés de la Montérégie.

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du Club de l'âge d'or Lac-Saint-Charles inc.

Mme Dionne (Rivière-du-Loup-Témiscouata) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Céline Beaulieu pour son engagement bénévole et communautaire.

À 13 h 52, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 02.

6 décembre 2022

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Roberge, ministre responsable des Institutions démocratiques et ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 4 Loi visant à reconnaître le serment prévu par la Loi sur l'Assemblée nationale comme seul serment obligatoire pour y siéger

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 4.

M. Fortin (Pontiac) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 197 Loi visant à améliorer la qualité des soins par la fixation de ratios dans certains établissements visés par la Loi sur les services de santé et les services sociaux

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 2 en annexe)

Pour : **103** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 197.

6 décembre 2022

Dépôts de documents

Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, dépose :

Le rapport annuel 2021-2022 du Conseil interprofessionnel du Québec;
(Dépôt n° 143-20221206)

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 du Secrétariat du Conseil du Trésor;
(Dépôt n° 144-20221206)

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 du Centre d'acquisitions gouvernementales;
(Dépôt n° 145-20221206)

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 de l'Office des professions du Québec;
(Dépôt n° 146-20221206)

Le rapport annuel d'activités 2021-2022 de l'Autorité des marchés publics.
(Dépôt n° 147-20221206)

Mme Champagne Jourdain, ministre de l'Emploi, dépose :

Le rapport d'activité 2021-2022 du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.
(Dépôt n° 148-20221206)

M. Caire, ministre de la Cybersécurité et du Numérique, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 du ministère de la Cybersécurité et du Numérique.
(Dépôt n° 149-20221206)

6 décembre 2022

M. Carmant, ministre responsable des Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 de l'Office des personnes handicapées du Québec.

(Dépôt n° 150-20221206)

M. Julien, ministre responsable de la Capitale-Nationale et ministre responsable des Infrastructures, dépose :

Le rapport annuel 2021-2022 de la Commission de la capitale nationale du Québec;

(Dépôt n° 151-20221206)

Le rapport annuel 2021-2022 de la Société québécoise des infrastructures.

(Dépôt n° 152-20221206)

Mme la présidente dépose :

Le rapport annuel 2021-2022 de l'Assemblée nationale du Québec;

(Dépôt n° 153-20221206)

La liste des documents dont la loi prescrit le dépôt à l'Assemblée (versions française et anglaise).

(Dépôt n° 154-20221206)

6 décembre 2022

Dépôts de rapports de commissions

Mme la présidente dépose :

Le rapport de la Commission de l'Assemblée nationale qui, le 2 décembre 2022, a siégé afin de procéder à la composition des commissions parlementaires et à l'adoption de la liste des présidents de séance, conformément aux articles 127 et 139 du Règlement de l'Assemblée nationale.

(Dépôt n° 155-20221206)

M. Lévesque, deuxième vice-président, propose :

QUE soit adopté le rapport de la Commission de l'Assemblée nationale.

La motion est adoptée.

Dépôts de pétitions

M. Morin (Acadie) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 451 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le maintien de l'heure avancée de manière permanente.

(Dépôt n° 156-20221206)

M. Lefebvre, whip en chef du gouvernement, en remplacement de M. Rivest (Côte-du-Sud), dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 393 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'implantation du programme de formation en médecine vétérinaire à La Pocatière.

(Dépôt n° 157-20221206)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Ghazal, whip du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec M. Bonnardel, ministre de la Sécurité publique, Mme Garceau (Robert-Baldwin) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que la cyberviolence n'est pas un phénomène virtuel et qu'elle engendre des conséquences graves et réelles sur la vie des femmes qui prennent la parole publiquement et sur les réseaux sociaux;

QU'elle prenne acte que selon le rapport de la Commission Broadband pour le développement numérique à l'ONU, les femmes sont 27 fois plus susceptibles que les hommes d'être harcelées en ligne;

QU'elle prenne également acte qu'en 2020, selon une étude mondiale de The Economist Intelligence Unit, 85 % des utilisatrices sur les réseaux sociaux auraient subi une forme de violence en ligne;

QU'elle reconnaisse que le manque d'encadrement des géants du web crée un climat d'insécurité et de peur chez les femmes dans le but de les faire taire;

QU'elle demande au gouvernement d'intensifier les efforts de formation et de sensibilisation auprès des policiers et policières du Québec sur les cyberviolences et le cyberharcèlement;

6 décembre 2022

QU'elle demande au gouvernement fédéral de mettre en œuvre des mesures concrètes afin de forcer les réseaux sociaux à supprimer les contenus « haineux » et « délictueux »;

QU'elle demande au gouvernement d'analyser et, le cas échéant, de mettre en place toutes les mesures pertinentes afin de contrer ce phénomène, et ce, en collaboration avec les groupes d'oppositions;

QU'ainsi l'Assemblée nationale s'engage à prendre tous les moyens à sa portée pour lutter contre la cyberviolence, afin de protéger la liberté d'expression des femmes et leur sentiment de sécurité.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Déry, ministre de l'Enseignement supérieur, conjointement avec M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, Mme Ghazal, whip du deuxième groupe d'opposition, et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale honore la mémoire des 14 femmes qui ont perdu la vie juste parce qu'elles étaient des femmes dans le triste événement de la tuerie de Polytechnique, le 6 décembre 1989;

QU'elle condamne, d'une seule voix, toutes les formes de violences contre les femmes et qu'elle encourage tous les Québécois et toutes les Québécoises à les dénoncer fortement;

QU'elle rappelle que le Québec est une société qui défend l'égalité entre les hommes et les femmes et que toutes et tous doivent travailler quotidiennement vers cette égalité;

QUE l'Assemblée nationale observe une minute de silence à la mémoire des victimes.

6 décembre 2022

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de Mme la présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

M. Fortin (Pontiac), conjointement avec M. Marissal (Rosemont) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant la fixation de ratios infirmières-patients; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Benjamin, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- les commissions parlementaires se réuniront afin de procéder à l'élection des présidents et vice-présidents de chaque commission.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours d'ouverture

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 2 décembre 2022, sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de M. Legault, premier ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, M. Marissal (Rosemont), Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), Mme Dufour (Mille-Îles) et M. Zanetti (Jean-Lesage), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

6 décembre 2022

À la fin de son intervention, M. Grandmont (Taschereau) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la Coalition avenir Québec pour son manque d'assises scientifiques dans sa planification de ses projets d'infrastructures de transports au Québec.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de M. Legault, premier ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, M. Marissal (Rosemont), Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), Mme Dufour (Mille-Îles), M. Zanetti (Jean-Lesage) et M. Grandmont (Taschereau), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, Mme Zaga Mendez (Verdun) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la Coalition avenir Québec pour son manque d'ambition à lutter contre la crise climatique et la crise de la biodiversité, deux crises indissociables l'une de l'autre.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de M. Legault, premier ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, M. Marissal (Rosemont), Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), Mme Dufour (Mille-Îles), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Grandmont (Taschereau) et Mme Zaga Mendez (Verdun), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À 18 heures, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

Les travaux reprennent à 19 h 30.

6 décembre 2022

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de M. Legault, premier ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, M. Marissal (Rosemont), Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), Mme Dufour (Mille-Îles), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Grandmont (Taschereau) et Mme Zaga Mendez (Verdun), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, Mme Caron (La Pinière) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement pour l'absence totale de considération envers les proches aidants dans le discours inaugural.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de M. Legault, premier ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, M. Marissal (Rosemont), Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), Mme Dufour (Mille-Îles), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Grandmont (Taschereau), Mme Zaga Mendez (Verdun) et Mme Caron (La Pinière), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, M. Fontecilla (Laurier-Dorion) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée blâme sévèrement le gouvernement de la Coalition avenir Québec pour sa décision de conserver les dispositions du Code de la route permettant les interpellations policières aléatoires qui briment les droits de la personne.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de M. Legault, premier ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, M. Marissal (Rosemont), Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), Mme Dufour (Mille-Îles), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Grandmont (Taschereau), Mme Zaga Mendez (Verdun), Mme Caron (La Pinière) et M. Fontecilla (Laurier-Dorion), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

6 décembre 2022

À 21 h 30, M. Lévesque, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 7 décembre 2022, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

6 décembre 2022

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Fortin (Pontiac) :

(Vote n° 2)

POUR - 103

Abou-Khalil (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Julien (CAQ)	Nichols (IND)
Allaire (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Kelley (PLQ)	Poulet (CAQ)
Asselin (CAQ)	Derraji (PLQ)	Labrie (QS)	Poulin (CAQ)
Bachand (CAQ)	Déry (CAQ)	Lachance (CAQ)	Prass (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	Dionne (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Laforest (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Orford)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Rizqy (PLQ)
(Prévost)	(Mille-Îles)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Roberge (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lamothe (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Roy (CAQ)
Blouin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	(Verchères)
Bogemans (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Simard (CAQ)
Bouazzi (QS)	Fréchette (CAQ)	Leduc (QS)	Skeete (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemieux (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Bussière (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Cadet (PLQ)	Ghazal (QS)	(Chauveau)	Thouin (CAQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Carmant (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Chapleau)	(Dubuc)
Caron (CAQ)	Grandmont (QS)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
(Portneuf)	Guilbault (CAQ)	Mallette (CAQ)	(Hull)
Caron (PLQ)	Guillemette (CAQ)	Marissal (QS)	Zaga Mendez (QS)
(La Pinière)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	Zanetti (QS)
Champagne Jourdain (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Chassin (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Morin (PLQ)	